

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/236

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Monsieur BOUSAID Abdelkader en date du 29 juillet 2025,

CONSIDERANT, la demande d'autorisation d'un dépôt de benne à l'angle de la rue Pasteur et le 378 rue Emile Zola à SAINGHIN-en-WEPPE, présentée par Monsieur BOUSAID Abdelkader, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 Le stationnement et la circulation seront interdits à tous les véhicules à l'angle de la rue Pasteur et le n°378 rue Emile Zola afin de permettre l'installation d'une benne. **Cela du mercredi 20 au jeudi 21 août 2025.** La benne devra être entreposée de façon à ne pas gêner la circulation des piétons. La benne devra être balisée par le pétitionnaire et l'arrêté municipal devra être affiché.

ARTICLE 2 : La route sera barrée provisoirement à l'angle de la rue Emile Zola et la rue Pasteur. Des barrières seront mises en place par le demandeur afin de signaler l'interdiction de circulation et de stationnement.

ARTICLE 3 : La zone devra être sécurisée par le demandeur.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur BOUSAID Abdelkader,
Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 30 juillet 2025

Le Maire

Matthieu CORBILLON

